

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 11

**Séance du 10 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 10 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Gérard BOISNIER, Philippe DESWARTE, Daniel ADAM, Pascal WURTZ, Patricia TROUVE, Michèle NICOLAS, Jean-Marcel LAMOUREUX, Laure MACARTY, Nicolas DAULLE, Alain DE CUYPERE

**Représentés:** Delphine POZO par Philippe DESWARTE

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Laure MACARTY

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne des informations

- Planning pour les élections présidentielles
- Dossier "les serres de Moras" compte rendu du RV avec Monsieur le Sous préfet pour le dossier de déclaration de travaux et commission de sécurité

Il demande l'approbation du CR de la précédente réunion.

Monsieur ADAM demande rectification et souhaite qu'il soit noté ce qui suit :

en fin de conseil municipal, Monsieur DESWARTE demande la parole et demande à Monsieur le Maire quelques explications.

Qui a donné l'autorisation à Monsieur MARTO de couper les arbres le long du chemin communal allant de Courte Soupe au Château de Montebise ?

Monsieur le Maire répond que les arbres sont sur la propriété de Monsieur MARTO.

Monsieur ADAM dit que des habitants de PIERRE LEVEE lui ont demandé si la mairie était informée de la coupe de ces arbres et si le chemin allait être supprimé, puisque complètement labouré?

Monsieur ADAM dit qu'il n'était pas informé, et qu'il a questionné Monsieur BOISNIER qui lui a déclaré que c'était lui même qui avait demandé à Monsieur MARTO de couper les arbres, y compris ceux plantés sur le chemin communal (les trouvant en mauvais état)

Monsieur ADAM dit que Monsieur MARTO lui a déclaré qu'une demande sur la modification du tracé du chemin a été demandée à Monsieur BOISNIER qui devrait en informer le conseil municipal

Monsieur ADAM a dit à Monsieur MARTO que le conseil municipal n'avait reçu aucune information au sujet de cette modification, le regrettant.

Le dossier devra être débattu au conseil municipal, qui émet, actuellement un avis défavorable dans ces conditions.

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu Monsieur MARTO et son conseil, et qu'il leur a suggéré de déposer un dossier de modification du chemin qui sera transmis au conseil municipal. A ce jour, il n'y a aucun dossier en mairie.

Les deux adjoints regrettent que Monsieur le Maire ne communique pas sur les demandes qui lui sont faites, même si les dossiers ne sont pas encore en mairie. Ils reprochent de n'être jamais au courant des affaires avant les réunions du conseil municipal.

Monsieur le Maire en prend bonne note et informe que des réunions d'informations seront programmées avec les adjoints plus régulièrement.

Ces modifications sont prises en compte et le compte rendu ainsi rectifié est approuvé.

**ordre du jour**

**Objet: Vote du compte de gestion - pierrelevee - 2017\_006**

Monsieur le Maire donne les résultats d'exécution du budget principal qui laisse apparaître un

**excédent de clôture 2016**

**- en fonctionnement de 138 263,80€**

**- en investissement de 117 847,10€**

**soit un total de 256 110.90€**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOISNIER Gérard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet: Vote du compte administratif - pierrelevee - 2017 007**

Le conseil municipal

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par BOISNIER Gérard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, Monsieur DESWARTE prend la présidence,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		137 358.55		162 258.24		299 616.79
Opérations exercice	59 158.17	39 646.72	313 185.69	289 191.25	372 343.86	328 837.97
<b>Total</b>	<b>59 158.17</b>	<b>177 005.27</b>	<b>313 185.69</b>	<b>451 449.49</b>	<b>372 343.86</b>	<b>628 454.76</b>
Résultat de clôture		117 847.10		138 263.80		256 110.90
Restes à réaliser	162 073.00	43 374.00			162 073.00	43 374.00
<b>Total cumulé</b>	<b>162 073.00</b>	<b>161 221.10</b>		<b>138 263.80</b>	<b>162 073.00</b>	<b>299 484.90</b>
Résultat définitif	851.90			138 263.80		137 411.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - pierrelevee - 2017 008**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 138 263.80**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	162 258.24
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	65 711.24
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-23 994.44</b>

<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>138 263.80</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>138 263.80</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	851.90
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	137 411.90
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Objet: VOTE DU TAUX DES 3 TAXES - 2017 009**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de décider du taux à appliquer aux contributions directes

Il propose, compte tenu de la conjoncture actuelle de maintenir les taux  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE le maintien** des taux des contributions directes pour l'année 2017

* Taxe d'habitation	Taux 15,96 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taux 13,34 %
* Taxe foncière sur le non bâti	Taux 31,68 %

**Objet: VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2017 avec détail des subventions - 2017 010**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Budget 2017.

le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b><u>Dépenses</u></b>	<b>418 813.90€</b>
<b><u>Recettes</u></b>	<b>418 813.90€</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b><u>Dépenses</u></b>	<b>369 455.68€</b>
<b><u>Recettes</u></b>	<b>369 455.68€</b>

Il est affecté une somme en fonctionnement et investissement pour l'installation des illuminations de Noël ainsi que l'achat de guirlandes. Monsieur DESWARTES demande que la décision d'acquisition et d'installation soit prise au prochain conseil municipal

détail des **subventions communales 2017**

Le conseil à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 3 000€ pour le comité des fêtes soit 500€ supplémentaire

<b>657362</b>	<b>CCAS</b>	<b>3 000€</b>
<b>6574</b>	<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>175€</b>
	<b>ASAC</b>	<b>175€</b>
	<b>COMITE DES FETES</b>	<b>3 000€</b>
	<b>SOUVENIR FRANCAIS</b>	<b>175€</b>

**Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité le Budget 2017**

La séance est levée à 20h30